YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/NW/DA

DECISION N° 2000/73

OBJET : Mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) au profit l'association " Groupement 58 de la Fédération Maginot "

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 mars 1997 fixant les tarifs de location des salles communales et notamment de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C.)

CONSIDERANT que Monsieur Bernard CAPET Président de la l'association "Groupement 58 de la Fédération Maginot" a souhaité utiliser la salle polyvalente (gymnase du C.E.C).

DECIDE

DE signer avec l'association "Groupement 58 de la Fédération Maginot", représentée par Monsieur Bernard CAPET la convention afférente de la mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) à titre gratuit le 2 avril 2000.

Fait à Yerres, le 22 mars 2000.

REÇU LE
- 3 AVR. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE